

“China-Africa collaboration to improve forest resource governance”
RRN DRC component

Suivi de l'exploitation forestière artisanale de bois d'œuvre dans la province de Mai- ndombe

Rapport de mission conjointe de terrain



Août 2017

Page 1 sur 7

Introduction

En République Démocratique du Congo comme dans beaucoup d'autres pays Africains, les investissements chinois prennent une ampleur considérable. Beaucoup d'entreprises sont de plus en plus présentes dans les domaines de la construction des infrastructures, mais aussi dans l'exploitation des ressources naturelles. La RDC et la Chine échangent entre eux, des projets de développement d'infrastructures et des projets d'exploitation des ressources naturelles. Selon deux études conduites par le Réseau Ressources Naturelles (RRN) en octobre 2015, l'exploitation des ressources naturelles en RDC, qu'elle soit pratiquée par des nationaux ou des investisseurs étrangers, chinois et autres, permet de générer des revenus, de nourrir la croissance et de conduire à la prospérité, Mais aussi souvent, elle est source des problèmes sociaux et environnementaux ; elle entraîne notamment la pollution et la violation de droits des communautés riveraines.

Dans le secteur forestier, la Chine est devenue une destination majeure d'exportation des bois d'œuvre abattus en RDC. L'importance du commerce, l'engagement de la RDC à lutter contre le changement climatique grâce à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts exige une meilleure compréhension des pratiques et de l'impact de ces investissements. Une telle compréhension est essentielle pour informer les accords entre les Etats sur les investissements et le commerce, ainsi que sur les pratiques des investisseurs sur le terrain.

En vue de soutenir par des preuves convaincantes ces problèmes réels induits par les investissements chinois sur les terres forestières **et** de renforcer le droit du public congolais à l'information sur la question, RRN , WWF et IIED , parties prenantes du projet « Chine-Afrique pour l'amélioration de la gouvernance des ressources forestières », des missions de terrain notamment pour identifier les chantiers d'exploitation artisanale qui alimenterait le commerce de bois entre la RDC et la Chine afin d'en déceler les acteurs , les pratiques et les impacts tant positifs que négatifs.

C'est dans ce cadre s'inscrit la mission de mai-ndombe qui sera réaliser conjointement par l'administration provinciale et le staff du projet.

Objectifs de la mission

L'objectif principal de cette mission est de contribuer à synthétiser les tendances les plus récentes des investissements chinois en RDC, ses impacts et les pratiques au regard des changements apportés dans la réglementation

Il s'est concrètement :

*de collecter des renseignements devant permettre de localiser et cartographier les chantiers exploités par les exploitants artisanaux et les opérateurs clandestins, qui contribuent à l'alimentation du commerce de bois d'œuvre congolais vers la Chine ;

* de déceler les acteurs et les pratiques au regard des dispositions légales ainsi que les impacts tant positifs que négatifs sur les plans socio-économique et environnemental;

*d'observer et de documenter l'application des procédures sur le terrain par les agents,

*d'observer et documenter des illégalités spécifiques et de les grouper par type, ainsi que de documenter le respect des règles et des pratiques responsables des opérateurs sur les chantiers.

* d'identifier les progrès réalisés et ceux restant à faire afin d'améliorer les activités de contrôle localement.

Les données recueillies permettront d'alimenter la préparation pédagogique de l'atelier de renforcement des Acteurs Etatiques et Non Etatiques parties prenantes du secteur d'exploitation artisanale de bois d'œuvre dans la nouvelle province de Mai-Ndombe.

Il convient de signaler cette mission fait suite à la mission de consultation des Acteurs et Non Etatiques à Inongo (Chef-lieu de la province de Mai-ndombe), que Mme Isilda de IIED et Mr Jean-Marie Nkanda du RRN ont réalisé en juin 2017. Au terme de cette mission, l'option a été levée pour l'organisation d'un atelier de renforcement des acteurs locaux. C'est en fait en vue de palper les réalités de terrain et alimenter les échanges lors de l'atelier de renforcement des capacités que le gouvernement provincial a sollicité l'organisation de cette mission conjointe Administration provinciale et société civile.

Pour faciliter les échanges avec les acteurs locaux, un guide d'entretien avait été préparé et a permis d'organiser les entretiens autour notamment des questions suivantes :

- Existence des copies des permis de coupe délivrés aux exploitants qui opèrent dans le territoire ;
- Existence des copies des accords signés entre les exploitants artisanaux et les communautés locales concernées ;
- Existence des copies des déclarations trimestrielles de bois d'œuvre produits par les exploitants artisanaux ;
- Existence des bordereaux de circulation visés par leurs administrations respectives ;
- Les sites exploités à l'échelle territoriale par les artisanaux.

Déroulement de la mission

Cette visite de terrain s'est déroulée du 20 au 28 Août 2017. La délégation provinciale est partie d'Inongo (Chef-lieu de la province), par canot rapide jusqu'à Kutu et a été composée de Mme Gertrude Nkiere (Conseiller du Gouverneur en charge de l'environnement) ; Mr Joël Elain

(Directeur de cabinet du Ministre provincial en charge de l'environnement) et Richard Mulamba (Animateur de l'ONG GEDI, membre du RRN). Jean-Marie Nkanda (Project Field Facilitator du projet au niveau de la coordination du RRN) est partie de Kinshasa par avion jusqu'à Nioki et a rejoint la délégation d'Inongo à Kutu par canot rapide le dimanche 21 août 2017.

Le lundi 21 août 2017, une première séance de travail a réuni l'équipe en mission et l'administration du territoire de Kutu au bureau de l'Administrateur du territoire. Le lendemain, l'équipe conjointe a entamé le parcours Kutu – Oshwé –Bongimba. En vue de vérifier les renseignements fournis sur la présence d'exploitants clandestins, le superviseur de l'environnement de Kutu a été déployé à Iba et Ilombe ; un membre du cadre de concertation de Tolo a été déployé à Inkutu, trois localités situées sur l'itinéraire de la mission dans le territoire de Kutu.

A Oshwé, une deuxième rencontre a réuni dans les locaux de l'administration du territoire l'équipe en mission et les chefs de services ayant une incidence sur l'exploitation des bois d'œuvre, et ce autour de l'Administrateur du territoire. Puis l'équipe renforcée par le chef de brigade du secteur de Kangara et le superviseur de l'environnement du territoire a poursuivi son voyage vers Bongimba.

L'équipe a regagné Kutu le samedi 26 août pour regagner Inongo et Nioki le dimanche 27 août 2017.

Principales observations et conclusions

S'agissant des chantiers exploités par les exploitants artisanaux et les opérateurs clandestins, les opérateurs locaux ont signalé la coupe de bois par les opérateurs locaux et la présence des opérateurs étrangers sur le terrain. C'est le cas du chantier d'Iba (Kutu) et Bombole (Oshwé) où les sujets chinois collaborent avec les congolais et exploitent les bois sans le respect d'aucune règle.

Quant à l'application des exigences légales et administratives applicables dans l'exploitation de bois d'œuvre, il a été constaté que :

- la majorité des agents de l'Etat intervenant d'une manière ou d'une autre dans le processus de contrôle forestier, n'ont pas la maîtrise des exigences légales et administratives applicables dans leurs activités professionnelles respectives ;

- les sociétés exploitant dans les deux territoires n'observent pas les règles en rapport à la délivrance des bordereaux de circulation et de déclaration trimestrielle ;

- les exploitants artisanaux ou personnel utilisé par les exploitants artisanaux ignorent notamment la procédure légale d'exercer la profession d'exploitant forestier artisanal ;

- le territoire d'Oshwé n'a aucun agent assermenté parmi les agents du service de l'environnement et le territoire de Kutu compte une dizaine d'agents assermentés cantonnés pour la plupart à la brigade de Nioki. D'où la difficulté de suivre et constater les infractions

commises dans les différentes brigades soumises à un fort rythme d'abattages illicites le long des rivières lukenie et Kasaï ;

-deux moyens et voies d'évacuation sont utilisés, à savoir par radeau des grumes sur la rivière lukenie et par route via la province de Kwilu pour la majorité des bois abattus le long de la rivière Kasaï (sciage). Ces bois abattus illégalement sont évacués sur Kinshasa.

Concernant des acteurs intervenant dans le processus de contrôle, sans respect de la procédure en la matière, l'on a signalé quelque fois les interventions de la police, du parquet, des administrateurs des territoires et les agents en charge de l'environnement ainsi que les services des recettes.

En conclusion, l'existence des sites d'exploitation illégale des bois d'œuvre paraît clairement établie dans les deux territoires le long des rivières Lukenie et Kasaï, et les bois exploités notamment à Iba et Bombole alimentent le commerce de bois d'œuvre vers la Chine.

La gravité des faiblesses observées en matière de contrôle forestier peut être interprétée comme la conséquence de l'ignorance des exigences légales et réglementaires en vigueur en matière d'exploitation forestière de bois d'œuvre, de l'absence et l'insuffisance des agents assermentés, et des interférences des autorités provinciales et nationales (la responsabilité). Elle permet de comprendre qu'une formation systématique de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gestion forestière s'avère indispensable afin qu'elles parviennent comprendre pour enfin respecter et faire appliquer les exigences légales et administratives applicables à l'exploitation forestière de bois d'œuvre dans leurs activités professionnelles respectives.

Annexe : ordre de mission délivrée par les autorités provinciales

République Démocratique du Congo
Province du Mai-Ndombe



Le Gouverneur

ORDRE DE MISSION COLLECTIVE N°M.../CAB/PROGOU/M-ND/BBBK/2017

Les personnes dont les prénoms, noms, post-noms et fonctions ci-après, sont désignées pour effectuer une mission officielle à **OSHWE**.

Il s'agit de :

1. **Madame Gertrude NKIERE MONKANGO** : Conseiller du Gouverneur en charge de l'Environnement
2. **Monsieur Joel ELAIN VANGMPA** : Directeur de Cabinet du Ministre provincial de l'Environnement
3. **Monsieur Albert MPUTU ENGOMBE** : Coordinateur Provincial de l'Environnement Développement Durable
4. **Monsieur Richard MULAMBA** : Membre de l'ONG GEDI

Objet : - Collecter des renseignements devant permettre de localiser et cartographier les chantiers exploités par les exploitants artisanaux et les opérateurs clandestins, qui contribuent à l'alimentation du commerce de bois d'œuvre congolais vers la Chine ;
- Déceler les acteurs et les pratiques au regard des dispositions légales ainsi que les impacts tant positifs que négatifs sur les plans socio-économique et environnemental ;
- Observer et de documenter l'application des procédures sur le terrain par les agents ,
- Observer et documenter des illégalités spécifiques et de les grouper par type, ainsi que de documenter le respect des règles et des pratiques responsable des opérateurs sur les chantiers.
- Identifier les progrès réalisés et ceux restant à faire afin d'améliorer les activités de contrôle localement.

Durée de la mission	:	Sept (07) jrs
Date du départ	:	19 août 2017
Date de Retour	:	Fin mission
Itinéraire	:	Inongo – Kutu - Oshwe – Kutu - Inongo
Moyens	:	Canot rapide
Imputation	:	A charge de RRN.

Les autorités tant civiles, policières que militaires sont priées de leur apporter assistance et secours dans l'accomplissement de leur mission.

Fait à Inongo, le 19 AOUT 2017

Pour le Gouverneur de la Province en mission,

Brigitte BOTETE BOPEKO KAIKA

Ministre provincial en charge de l'Intérieur

